



97704 - Une promesse de mariage entraîne elle pour son auteur des droits sur la femme concernée?

question

J'ai une amie qui a fait la connaissance d'un jeune homme. Des circonstances l'ont empêché de demander sa main avant son voyage..Il s'était engagé devant Allah de faire d'elle son épouse et avait exprimé son intention de l'épouser à son retour. A-t-il sur elle les droits d'un époux? Peut il la voir sur Internet sans voile?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Le simple fait pour votre amie de faire la connaissance de ce jeune ne fait pas de lui son mari en aucun cas. Il ne lui est pas permis de la voir. Il n'a aucun droit conjugal sur elle puisqu'aucun contrat ne les lie; elle est toujours pour lui une femme étrangère. Le fait pour lui de lui dire: **tu es mon épouse devant Allah** est une parole inexacte. Elle n'est pas son épouse ni devant Allah ni devant les hommes. Le mariage ne s'établit pas avec de tels propos car son établissement requiert l'affirmation et l'acceptation en présence du tuteur légal de la femme et de deux témoins musulmans. Si rien de cela n'a pas été fait, elle n'est pas son épouse.

La sœur concernée doit craindre Allah dans ses relations avec cet homme. Il n'est pas donné à une femme musulmane de faire la connaissance d'un étranger, même si elle prétendait admirer sa moralité et sa piété. Si l'homme en question désire l'épouser, il doit passer par la voie normale en s'en ouvrant à la famille de l'intéressée et à la sienne.

Vous trouverez dans les réponses données à la question n° [36618](#) et la question n° [23349](#) et la question n° [78375](#) des détails utiles relatifs au statut des relations entre une femme et des hommes étrangers à elle, notamment l'échange de correspondances. L'entretien de telles



relations et l'échanges de rendez vous interdits n'entraînent que du mal et des dégâts. Beaucoup de filles ont regretté de s'être impliquées dans de telles relations mais c'était trop tard. Méfiez vous, chère sœur, de tomber dans les filets de Satan.

Nous demandons à Allah Très haut de vous protéger et de nous protéger contre le mal.

Allah le sait mieux.